



Commune de Gletterens

**En raison de problèmes sanitaires et de publication,
l'Assemblée communale ordinaire prévue le 20 décembre
2021 est repoussée au lundi 17.01.2022.**

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens
sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 17 janvier 2022 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement 2022

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2022
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.5 Approbation du budget de fonctionnement 2022

3. Budget des investissements 2022

- 3.1 Présentation du budget des investissements 2022
- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges)**
- 3.4 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus**
- 3.5 Demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse**

4. Approbation d'un règlement communal sur le personnel

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art.27 emprunts)

6. Approbation de la modification de l'article Article 9 du règlement communal de police

7. Divers

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales, les budgets 2022 et le règlement du personnel communal sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale et à votre domicile en contactant l'administration communale qui vous l'enverra.